



**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

Ministère du Travail, de l'Emploi,
De la Formation Professionnelle
Et du Dialogue Social
ANACT

Fédération PSTE

REUNION DU CHSCT-M du 11 décembre 2012

A l'ordre du jour figuraient les points suivants :

- Information du CHSCT M sur le document unique d'évaluation des risques
- Programme annuel de prévention des risques
- Services de renseignement : déploiement d'un observatoire de la demande

Un point avait été demandé par les organisations syndicales sur une tentative de suicide qui a eu lieu à l'UT85.

Le SYNTEF CFDT fait la déclaration liminaire ci-après :

Déclaration du SYNTEF CFDT au CHSCT-M du 11 décembre 2012

Depuis quelques jours ont débuté les séminaires interrégionaux dont l'objet est de définir les futures réformes qui seront menées dans nos services. Très peu de choses filtrent sur ces projets, si ce n'est que nos missions sur le champ de l'emploi risquent de faire l'objet d'une décentralisation.

Fidèle à ses principes, le SYNTEF CFDT tient à rappeler son **attachement au maintien des services dédiés à ces missions au sein de notre ministère et que celui-ci demeure en charge des politiques de l'emploi.**

Tous les jours, l'actualité (Florange...) renforce notre position sur la nécessité de maintenir le lien entre les politiques « travail et emploi ».

Nous considérons que ce principe d'organisation administrative est le seul à permettre de garantir une gestion rigoureuse, cohérente et juste des mesures emploi.

Nous attirons également votre attention sur **l'effet cumulatif de ces réformes** : RGPP 1, RGPP 2, et maintenant, la Modernisation de l'Action Publique... D'autres exemples de réorganisations successives ont témoigné de l'impact délétère sur la santé des travailleurs d'un environnement constamment mouvant, les privant de repères fiables et qui les plonge dans l'incertitude. Le Ministère du travail sera-t-il le dernier à tirer les enseignements de ce qui se passe dans les entreprises privées ?

Face à ces réformes prochaines, qui impacteront également les services de l'inspection du travail, l'inquiétude des agents est grande.

SYNTEF-CFDT – 2-8, rue Rebuffat – 75019 PARIS

Tel : 01 40 52 02 10 - Tel Permanence : 06 16 69 68 27

Le Blog : www.syntef-cfdt.com E-mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Au regard de l'impact que ces réformes auront nécessairement sur l'organisation et les conditions de travail des agents concernés, le CHSCT-M a toute sa part et doit en être informé le plus en amont possible.

Ainsi, actuellement plusieurs projets à différents stades de conduite, sont en cours :

- le projet Euclide relatif aux fonctions supports est en cours ;
- nous venons d'apprendre la fusion des services DAGEMO du Ministère du travail et DRH du côté Santé ; nous vous demandons de nous apporter toute information utile sur les effets attendus en matière d'organisation et de conditions de travail ;
- des études sont entamées sur l'organisation des services de renseignement et un point figure à l'ordre du jour de la présente réunion. Le SYNTEF CFDT vous exprime son opposition à toute idée d'externalisation de ces services. Ils appartiennent à un tout cohérent de notre système d'inspection du travail et remplissent à ce titre une mission essentielle et complémentaire aux sections d'inspection. Nous sommes attentifs à ce que l'accès aux services publics soit garanti pour tous et exécutés dans les meilleures conditions pour les agents qui sont en charge de cette mission. Dans cet objectif, nous demandons que les expérimentations prennent en compte la dimension qualitative du travail effectué et pas simplement comptable. Elles doivent permettre une amélioration des conditions de travail des agents des services de renseignement. Votre administration doit être vigilante sur ce point et permettre d'impulser une véritable politique de prévention des risques à tous les niveaux administratifs et hiérarchiques.

Nous avons pris acte du travail entamé en ce qui concerne **l'évaluation des risques** et le recensement qui est en cours. Et nous vous demanderons des les prochains mois de nous présenter un document final d'évaluation des risques transversaux.

Comme nous vous l'avions déjà indiqué, cette évaluation des risques doit permettre de bâtir un véritable programme de prévention applicable à l'ensemble des services qui composent notre administration. Nous avons examiné le projet que vous nous avez communiqué. A ce jour nous considérons qu'il est largement insuffisant. Nous attendons mieux et plus !

Il est primordial de considérer l'ensemble des facteurs de risques auxquels sont exposés les agents et d'accentuer l'évaluation de ceux à effets différés.

REPONSE DE L'ADMINISTRATION AUX OBSERVATIONS LIMINAIRES DE LA CFDT

➤ Par une déclaration liminaire, la CFDT estime que le document présenté en matière **d'évaluation des risques et le programme annuel de prévention** ne sont pas suffisants.

Le DAGEMO indique qu'il s'agit d'une proposition évolutive et qu'il attend les propositions d'amélioration des membres du CHSCT-M et qu'il partage l'avis de la CFDT sur l'importance du caractère transversal de ce document.

➤ S'agissant des **réformes entreprises et notamment de celle relative à la « fusion » de la DAGEMO avec la Direction RH du Ministère de la Santé**, l'administration viendra devant les instances, une fois réglée la question du périmètre de l'instance à consulter

(instances représentant l'administration centrale du Ministère ou les instances du Ministère dans son ensemble étant actuellement en cours d'expertise).

Le DAGEMO indique que s'agissant de la réforme du Ministère, ce vendredi, le Ministre va s'exprimer devant le CTM et réitérera l'idée qu'avec cette 2^{ème} phase du projet, les IRP seront étroitement associées dans le respect du dialogue social.

Les débats sur les conditions de travail seront abordés au cours des consultations devant les instances.

➤ **Concernant la tentative de suicide de l'Unité Territoriale de la Vendée¹**, le DAGEMO souligne que l'administration n'est pas restée inerte et que le traitement du problème signalé était en cours de traitement. Un entretien avait été conduit la veille avec la Direction de la DIRECCTE, l'agent et son organisation syndicale.

La CFDT attend de l'administration des informations qui permettront de définir les facteurs de risque et de vérifier que ceux-ci sont bien pris en compte dans l'évaluation du DUER.

➤ Concernant le **fonctionnement du CHSCT-M**, l'UNSA se plaint du fonctionnement insuffisamment démocratique résultant du comportement de la secrétaire. La CFDT partage le souci de l'UNSA concernant le fonctionnement de l'instance.

Le DAGEMO souligne que les modalités de fonctionnement doivent se rôder car il n'y avait jusque là pas de secrétariat permanent et que la dimension collective est particulièrement importante.

POINT RELATIF AU DEPLOIEMENT D'UN OBSERVATOIRE DE LA DEMANDE

M. Yves CALVEZ, DGT adjoint, présente le projet et les phases de tests réalisées en DIRECCTE Limousin.

➤ La DAGEMO propose de prolonger la phase de test en UT pour mieux mesurer le bon fonctionnement de l'outil et pour analyser l'impact des outils sur les conditions de travail.

➤ La CFDT rappelle son attachement à la présence des services de renseignement au sein des UT. Elle estime que le travail effectué par ces services n'est jusque là pas valorisé. Elle est favorable à l'observation de ces services notamment en vue de mieux évaluer la charge de travail, d'améliorer les relations entre ces services et les sections, d'améliorer les conditions de travail des agents qui y travaillent.

La CFDT souligne que tel qu'il est présenté, le système prévoit seulement une restitution des données dans DELPHES ce qui témoigne du fait qu'en creux, l'information des sections n'est pas prévue. Cela ne lui paraît pas rassurant au regard de la nécessaire amélioration du lien avec les sections. La CFDT estime également que les résultats de l'expérimentation du Limousin, ne permettent pas d'avoir un avis sur l'impact sur les conditions de travail des agents des services de renseignement. Ceci est pourtant capital dans le cadre d'une réunion de CHSCT M. La CFDT s'étonne de cette carence et estime qu'il aurait été utile que la DGT et la DAGEMO puissent recueillir l'avis d'un expert ergonome sur le sujet.

Dans la mesure où le document d'information présenté par la DGT indique que l'outil informatique sera temporaire puisque l'outil définitif sera développé dans le cadre de SITERE NG, la CFDT interroge l'administration sur la durée de vie de cet outil temporaire.

¹ Le DIRECCTE a reconnu cette tentative de suicide en accident de service

L'administration confirme que l'outil actuellement testé est temporaire et que l'outil définitif a vocation à être déployé en 2014.

L'administration propose que le CHSCT se déplace sur les lieux d'expérimentation pour se fasse sa propre opinion, tant dans le Limousin que dans la Haute-Saône.

Les organisations syndicales demandent une expertise sur l'observatoire de la demande et l'utilisation du logiciel testé.

Le DAGEMO s'oppose à une expertise votée par le CHSCT M.

Après une interruption de séance, la DAGEMO annonce qu'elle commanditera elle-même un expert chargé d'étudier l'impact sur les conditions de travail des services de renseignement ayant été « testés ».

La CFDT y est favorable mais demande la consultation de l'instance sur le cahier des charges soumis à l'expert et que la commande comprenne les prescriptions pertinentes en matière de conditions de travail.

Enfin, la CFDT estime nécessaire de faire des constats dans une UT non encore expérimentée, afin de pouvoir bénéficier « d'un point 0 » et de pouvoir y retourner après début de l'expérimentation afin de mesurer les écarts.

L'administration est d'accord sur ces propositions de la CFDT et mandatera la conseillère nationale de prévention pour accompagner le CHSCT M dans sa démarche d'enquête auprès de la DIRECCTE Limousin et à l'UT de Haute Saône volontaire pour tester le logiciel mis en place dans le cadre de l'observatoire de la demande. La CFDT est d'accord et le CHSCT M se rallie à cette position.

POINT RELATIF AUX EPI AMIANTE

La CFDT note que l'information donnée par l'administration témoigne du fait qu'il y a très peu de candidats postulant sur les différents lots. De surcroît, les matériels présentés pour le lot relatif aux APR à adduction d'air autonomes étaient non-conformes.

L'administration a sollicité deux types de matériel à adduction d'air : autonomes et non-autonomes dans la mesure où elle estime que le choix dépend du type de chantier contrôlé.

La CFDT rappelle que les formations sur la nouvelle réglementation n'ont pas été encore partout dispensées et que ce délai de formation des agents n'est pas acceptable compte-tenu du caractère à la fois sensible et technique de cette réglementation. La CFDT émet également des réserves sur les conditions d'utilisation des EPI à induction d'air non autonomes qui supposent que les installations de chantier soient conformes ce qui ne va pas forcément de soi.

La programmation de la réunion du CHSCT-M sur une seule demi-journée jointe à un ordre du jour chargé n'ont pas permis de traiter les points prévus relatifs au document d'évaluation des risques et au programme annuel de prévention des risques.

Une nouvelle réunion est prévue fin janvier.